



**Edition n°170/juin-novembre 2022**

## **SOMMAIRE**

<b>LE MOT DE LA SYNDIQUE .....</b>	<b>2</b>
<b>L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 29 NOVEMBRE 2022 .....</b>	<b>3</b>
<b>COMMENTAIRES SUR L'ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>3</b>
RECAPITULATIF DES BUDGETS .....	5
<b>LES PRINCIPAUX TRAVAUX DU CONSEIL COMMUNAL .....</b>	<b>13</b>
LES PROJETS TERMINES ET EN COURS .....	14
<b>INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>15</b>
RECOLTE DES OBJETS ENCOMBRANTS ET DE LA FERRAILLE .....	15
<b>LA VIE DE LA COMMUNE .....</b>	<b>16</b>
FERMETURE ET VACANCES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE .....	16
LES NOUVEAUX HABITANTS .....	16
BUS DE NUIT – LIGNE N12, FRIBOURG, NEYRUZ, ROMONT.....	17
SITUATION ENERGETIQUE.....	17
<b>LES PETITES ANNONCES .....</b>	<b>18</b>
CHŒUR D'AUTIGNY-CHENENS .....	18
OUVRAGE DE PASCAL BOVET – AUTIGNY D'HIER A AUJOURD'HUI .....	18
CERCLE SCOLAIRE AUTIGNY-CHENENS – RECHERCHE PERSONNE POUR L'AIDE AUX DEVOIRS.....	19
PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS .....	20
CROIX-ROUGE FRIBOURGEOISE – ATELIERS-ECHANGES PETITE ENFANCE 2023.....	20
LA BIBLIOTHEQUE REGIONALE D'AVRY .....	21
<b>BON A SAVOIR .....</b>	<b>22</b>
PROGRAMME BATIMENTS FRIBOURG .....	22
L'ASSOCIATION DES MAITRES RAMONEURS DU CANTON DE FRIBOURG (AMRF) .....	22
FRIMOBIL.....	22
CARTE-CULTURE .....	23
FORETS-SARINE – LES LIVRAISONS DE BOIS DE FEU BATTENT LEUR PLEIN .....	23
RESIDENCE SAINT-MARTIN - AQUAGYM SENIOR.....	24
FORETS SARINE - PRESTATIONS .....	25
<b>MANIFESTATIONS .....</b>	<b>26</b>
DATES DES MANIFESTATIONS.....	26
FENETRES DE L'AVEUT 2022 A AUTIGNY.....	27

## Le mot de la syndique

Chers concitoyennes et concitoyens,

Une nouvelle année passée à retrouver certaines habitudes et événements traditionnels, après deux années de restrictions.

Comme une sensation de rattrapage de tous ces mois « blancs », une multitude de changements, de défis se mettent en place, s'annoncent avec plus ou moins de stress, d'appréhension, et parfois tout de même un peu de positivité.

Parmi eux, le contexte énergétique bien sûr. Dans le canton de Fribourg, le Conseil d'Etat a réactivé la Cellule Cantonale de Coordination (CCC) pour traiter de la crise énergétique. Les informations nous seront transmises, et nous ne manquerons pas d'informer la population des éventuelles mesures à prendre. La population peut adresser ses questions à l'adresse suivante : [viequotidienne@fr.ch](mailto:viequotidienne@fr.ch).

Concernant l'alimentation en eau, le réservoir depuis Chénens est en capacité de fournir l'eau nécessaire durant plus de 24h, donc s'il devait y avoir un délestage de 4h prévu par le plan OSTRAL, ceci n'impacterait pas la fourniture d'eau potable à Autigny. Ce scénario catastrophe serait d'abord annoncé par voie d'ordonnance fédérale.

Le Canton de Fribourg réfléchit également à la création de points de rencontres d'urgence (PRU) dans les communes. Régulièrement nous recevons également des questionnaires pour évaluer la situation de nos communes, que ce soit en matière d'environnement, d'énergie, de population...

Dans la série des nouvelles, Swisscom annonce la suppression de la 3G à fin 2025, pendant que Groupe E annonce une augmentation substantielle de 19.4% dès le 1er janvier 2023....

Parallèlement, quelques informations concernent plus directement notre Commune :

- l'annonce d'une amélioration du taux de chômage pour le canton de Fribourg, et plus particulièrement pour la Sarine, est confirmée par la situation de Autigny : 21 demandeurs d'emploi en janvier, «plus que » 8 à fin octobre.... A voir toutefois, la réalité du quotidien pour les personnes concernées par cette évolution.
- Le système de détection des fuites d'eau a pu être testé et vérifié : plusieurs fuites de conduites communales et privées, pourront ainsi être réparées avant que la situation ne dégénère trop.
- En 2023, nous pourrons élire les membres de la Commission Senior+. Plusieurs citoyens, qui avaient déjà annoncé leur éventuel intérêt pour y participer ont été personnellement contactés. Tout nouvel intéressé peut s'adresser au bureau communal.
- En décembre, nous retrouverons la promenade conviviale chaque soir à travers le village, dans le cadre de l'organisation des Fenêtres de l'Avent. Concerts et Noël des Aînés sont à nouveau au calendrier.

Finalement la Vie continue, avec ses hauts, ses bas, chacun devant inventer son Chemin, y compris notre Commune. Votre conseil communal s'y essaie. Être proactif consiste à développer des visions sans perdre le sens de la réalité, à adopter une perspective à long terme, à se montrer persévérant et à imaginer des stratégies pour que ces visions deviennent réalité.

Alors essayons, tentons chaque jour d'avancer avec persévérance, ténacité, et optimisme... et comme l'a dit Coluche « **La vie mettra des pierres sur ta route, à toi de décider si tu en feras un mur ou un pont.** »

*« Il n'est pas nécessaire d'aller vite, le tout est de ne pas s'arrêter. » Confucius*

Belle fin d'année à tous.

Votre dévouée syndique,  
Dominique Haller Sobritz



## L'assemblée communale du 29 novembre 2022

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune d'Autigny sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le mardi 29 novembre 2022, à la halle polyvalente d'Autigny.

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 4 octobre 2022
2. Présentation de la planification financière 2023-2027
3. Budget 2023
  - 3.1 Présentation générale des budgets Investissements et Résultats
  - 3.2 Assainissement de l'éclairage public par du LED
  - 3.3 Installation d'un abribus à l'arrêt de l'ECU
  - 3.4 Remplacement adduction d'eau potable – Quartier de la Briqueterie – complément
  - 3.5 Aménagement d'un collecteur d'eaux usées - Route de Saint-Garin
  - 3.6 Rapports de la Commission financière
  - 3.7 Vote final de chaque investissement et du budget Résultats
4. Modification des statuts du Réseau santé Sarine (RSS)
5. Divers

Le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022 ne sera pas lu. Le procès-verbal ainsi que les autres documents relatifs aux objets à traiter durant la séance, sont disponibles sur le site internet, [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch) ou durant les heures d'ouverture, à l'administration communale.

## Commentaires sur l'ordre du jour

### Point 2 Présentation de la planification financière 2023-2027

La Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (Cst.) (RSF 10.1) stipule que les communes établissent une planification financière (art. 132 al. 2 Cst.).

Une planification financière est un processus continu qui guide dans l'atteinte de ses objectifs et l'évolution de ses besoins et de ses priorités, une réévaluation des stratégies financières en place et des mises à jour lorsque la situation le justifie.

Elle favorise les activités réfléchies et méthodiques car la planification distingue les réalisations de l'action, souligner la nécessité de changements pour l'avenir car elle permet d'éviter la tendance à laisser courir les choses.

Mais de nombreux aléas peuvent aussi perturber les projets initialement envisagés. Traitant d'éléments à venir et, par conséquent inconnus, la planification financière comporte naturellement une part d'incertitude. Il serait utopique de croire à des prévisions exactes.

A ce titre, voici la planification financière envisagée pour les 5 prochaines années pour la Commune d'Autigny.



## Point 3 Budget 2023

### 3.1 Présentation générale des budgets Investissements et Résultats

#### Investissements

Hormis les investissements déjà votés, dont l'exécution est partielle ou totale est reportée en 2023, tel que le concept de circulation, l'aménagement du terrain des Glières, ou la mise en séparatif du secteur – école/château, le Conseil communal vous propose 4 investissements pour un montant total net de 611'500.- CHF à notre charge.

- L'assainissement de l'éclairage public par des luminaires LED pour un budget de 130'000.- CHF.
- L'installation d'un abribus à l'arrêt de l'ECU, estimé à 85'000.- CHF.
- Un complément de 270'000.- CHF afin d'assurer le remplacement du collecteur d'eau potable pour une utilisation efficace et pérenne.
- L'aménagement d'un collecteur des eaux usées, sur un tronçon important de la Route de Saint-Garin pour 248'000.- CHF.

Les précisions pour ceux-ci vous sont communiquées ci-après.

#### Compte de Résultats

Le budget 2023 est le premier qui peut véritablement être comparé au précédent suite à la nouvelle élaboration des normes de MCH2. Le résultat 2023 s'annonce équilibré avec un léger bénéfice de 5'325.- CHF.

La revalorisation des salaires pour le personnel, des vacances et indemnités de frais pour les membres du Conseil communal, l'organisation du 1er août 2023, l'augmentation estimée d'environ 30% des postes énergétiques (chauffage, électricité...) résistent tout de même à l'évaluation prudente des recettes fiscales. En outre, la Commune de Chénens assumera désormais une location annuelle pour l'utilisation de la halle. Ceci, afin de participer équitablement au vieillissement de la halle, lors des futurs investissements nécessaires.

Les attributions de la péréquation financière intercommunale, tant pour les besoins que pour les ressources, diminuent chacune d'environ 15 %.



## Récapitulatif des budgets

Le détail des différents comptes des budgets sont disponibles sur le site internet, <https://autigny.ch/content/finances-communales> ou durant les heures d'ouverture, à l'administration communale :

### RECAPITULATIF DU BUDGET DE RESULTATS 2023

Comptes	Désignation	Budget 2022		Budget 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	387 784,55	84 150,00	413 630,00	86 090,00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	81 299,75	33 310,00	95 195,00	34 910,00
2	FORMATION	1 409 828,20	402 036,50	1 429 345,00	419 537,00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	138 716,25	30 100,00	147 289,00	55 100,00
4	SANTE	312 069,15	1 500,00	323 800,00	2 500,00
5	PREVOYANCE SOCIALE	467 429,45	1 000,00	448 184,00	1 000,00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	182 287,20		213 149,00	
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	510 292,70	434 092,80	550 805,00	470 567,00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	12 843,60	3 020,00	10 720,00	2 820,00
9	FINANCES ET IMPOTS	102 640,00	2 634 632,00	78 492,00	2 643 410,00
	TOTALISATION	3 605 190,85	3 623 841,30	3 710 609,00	3 715 934,00
	<b>Résultat</b>	<b>18 650,45</b>		<b>5 325,00</b>	

### RECAPITULATIF DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2023

Comptes	Désignation	Budget 2022		Budget 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE				
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE				
2	FORMATION	200 000,00		80 000,00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS				
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	150 000,00		357 500,00	
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	801 750,00		1 250 150,00	121 500,00
9	FINANCES ET IMPOTS				
	TOTALISATION	1 151 750,00		1 687 650,00	121 500,00
	<b>Résultat</b>		<b>1 151 750,00</b>		<b>1 566 150,00</b>



## **3.2 Assainissement de l'éclairage public par du LED**

En mai 2021, le Grand Conseil a accepté une motion dont le but est de repenser l'éclairage public au travers de stratégies spécifiques, aussi appelées « plans lumières », ceci afin d'éviter les émissions de lumières superflues, respectivement de réduire la pollution lumineuse, tout en permettant une économie d'énergie. Un excès de lumière artificielle a des effets négatifs importants non seulement sur le paysage nocturne, mais également sur la vie de nombreuses espèces végétales, animales, y compris pour l'être humain. Finalement, la lumière artificielle excessive ne signifie pas seulement de la pollution lumineuse, mais aussi un gaspillage d'énergie.

C'est pourquoi, avec le concours et conseils du Groupe E, le Conseil communal vous propose d'assainir notre parc d'éclairage public composé de 87 luminaires par des luminaires LED ainsi qu'un système de télégestion et de détecteurs de mouvements pour les 27 luminaires ayant une hauteur de 4 à 6 mètres.

Nous vous proposons d'accepter cet investissement de 130'000 CHF. Son financement se fera par emprunt au taux du marché en vigueur. L'amortissement suivra les nouvelles normes en la matière selon le nouveau modèle comptable de MCH2, soit 3 % par année.

## **3.3 Installation d'un abribus à l'arrêt de l'ECU**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) est entrée en vigueur. Elle a pour but de prévenir, de réduire ou d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées. Une telle adaptation inclut les arrêts de bus.

Le Service des ponts et chaussées (SPC) a pris contact avec le Conseil communal pour informer et présenter au Conseil communal les travaux à réaliser afin de mettre en conformité les deux arrêts de bus « Autigny, Café de l'Ecu » qui se trouvent de part et d'autre de la route cantonale.

Le délai pour la mise en conformité des arrêts de bus est fixé au 31 décembre 2023.

Le canton prend en charge l'étude du projet et les coûts liés à la chaussée et au quai. La commune doit notamment prendre en charge, les abris, les trottoirs, l'éclairage, les passages pour piétons, les îlots, les signalisations. Le Conseil communal a décidé de saisir l'opportunité de la réalisation de cet arrêt de bus pour mettre en place un abribus ainsi qu'un espace pour vélos et autres engins de mobilité douce.

Le Conseil communal vous propose de voter un montant d'investissement de 85'000 CHF. Son financement sera effectué par emprunt, calculé au taux d'intérêt bancaire en vigueur. L'amortissement suivra les nouvelles normes en la matière selon le nouveau modèle comptable de MCH2, soit 3 % par année.





### **3.4 Remplacement adduction d'eau potable – Quartier de la Briqueterie – complément**

Dû aux divers raccordements de ces dernières années sur le réseau Eau Potable (EP), certaines habitations rencontrent des problèmes de pression à cause du diamètre de la conduite sous-dimensionnée. De plus, lors de l'établissement de notre PIEP, les différents services concernés nous ont fait remarquer qu'il n'existait aucune défense incendie pour ce quartier ; ce qui était un point noir, toutefois acceptable, étant donné l'étang qui se trouve à proximité et qui peut être considéré comme un point d'eau en cas d'incendie (pour autant que les conditions météorologiques le permettent).

Actuellement la borne hydrante (ci-après : BH) la plus proche, à travers champs, est d'environ 500 mètres jusqu'à l'entrée du quartier. Une autre BH se trouve à Lentigny, soit à environ 1000 mètres.

C'est pourquoi, le Conseil communal vous propose de remplacer le collecteur entre Lentigny et la Briqueterie, avec un diamètre supérieur et de disposer trois BH dans ce quartier.

Le 7 décembre 2021 un premier investissement de 80'000 CHF avait été estimé et présenté, puis accepté par l'assemblée communale. Après une étude plus approfondie, il s'avère que les travaux seront plus conséquents que prévus, c'est pourquoi, le Conseil communal vous propose d'accepter un montant d'investissement complémentaire de 270'000 CHF. Son financement sera effectué par emprunt, calculé au taux d'intérêt bancaire en vigueur.

Le budget prévoit une participation de La Brillaz pour un montant de 114'000 CHF. Une participation de l'ECAB de 2'500 CHF par hydrante est attendue.

Son financement se fera par emprunt au taux du marché en vigueur. L'amortissement suivra les nouvelles normes en la matière selon le nouveau modèle comptable de MCH2, soit 3 % par année.

### **3.5 Aménagement d'un collecteur d'eaux usées - Route de Saint-Garin**

Suite à plusieurs demandes de permis de construire pour des rénovations de bâtiments à la Route de Saint-Garin, le Conseil communal a réfléchi à l'établissement d'un avant-projet pour l'aménagement d'un collecteur d'eaux usées en plusieurs étapes sur la Route de Saint-Garin.

En effet, actuellement chaque construction dispose d'une installation indépendante et pour poursuivre la transformation de notre réseau d'évacuation des eaux en système séparatif, l'aménagement de ce collecteur est nécessaire. La première étape prévue d'environ 540 mètres en partant de la chapelle St-Garin permettra ainsi un raccordement des bâtiments existants.

Cet investissement de 248'000 CHF est soumis à l'approbation de l'assemblée communale. Son financement se fera par la réserve comptable et financière, c'est-à-dire, la trésorerie communale. L'amortissement suivra les nouvelles normes en la matière selon le nouveau modèle comptable de MCH2, soit 3 % par année.



## **Point 4 4. Modification des statuts du Réseau santé Sarine (RSS)**

Lors de l'Assemblée extraordinaire du 4 octobre 2022, une présentation des motivations et modifications importantes de ces changements de statuts a été faite par Mme la Préfète, accompagnée par M. Jacques Pollet, Directeur général du Réseau Santé Sarine (RSS).

L'ensemble des documents liés à cette importante réforme se trouvent sur le site du RSS [www.santesarine.ch/fr/assemblee-des-delegues](http://www.santesarine.ch/fr/assemblee-des-delegues). Message et nouveaux statuts sont sur le site internet de la commune [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch).

Vous trouverez ci-après le message complémentaire du Comité de direction du RSS sur l'adoption des Statuts du RSS suite à leur modification votée en Assemblée des délégué-e-s du 1er juin 2022. Tous les autres documents relatifs à cet objet peuvent être consultés au bureau communal durant les 10 jours précédant l'Assemblée communale, ou sur le site internet [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch).

### **Message complémentaire sur l'adoption des Statuts du RSS suite à leur modification votée en Assemblée des délégué-e-s du 1<sup>er</sup> juin 2022.**

L'Assemblée des délégué-e-s du Réseau Santé de la Sarine du 1<sup>er</sup> juin 2022 a adopté les modifications des statuts du RSS permettant de répondre à la loi sur la défense incendie du canton de Fribourg (LDIS), et d'intégrer ainsi la défense-incendie et les secours. En d'autres termes, les sapeurs-pompiers au sein du réseau.

Le message présenté lors de l'assemblée des délégué-e-s, remis en annexe, répond de manière détaillée aux questions organisationnelles et de gouvernance. Ci-dessous nous vous proposons un résumé des principaux éléments de cette réforme.

### **Rappel du contexte général**

En 2021, le Grand Conseil a adopté la loi sur la défense incendie et les secours (LDIS ; RSF 731.3.1) qui est entrée partiellement en vigueur le 1er juillet 2021. La loi déploiera complètement ses effets dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, tout comme son règlement d'exécution, le règlement sur la défense incendie et les secours<sup>1</sup> (RDIS).

Cette loi représente un grand changement pour l'organisation des sapeurs-pompiers. A cet effet, il convient de différencier les deux dimensions suivantes :

- Organisation de la défense incendie et des secours (**dimension opérationnelle**) : conformément à l'article 6 LDIS, la commission cantonale de la défense incendie (CDIS) est « *l'entité chargée de mettre en œuvre l'organisation des sapeurs-pompiers pour le canton de Fribourg* ».
- Gouvernance politique et administrative (**dimension administrative**) : conformément à l'article 14 al. 1 LDIS. Ce sont les associations de communes qui s'assurent de la dimension administrative.

**Il convient donc de rappeler que la mise en œuvre de cette réforme LDIS n'est pas un choix mais une obligation pour les communes du district, découlant de cette modification de loi cantonale. Le RSS n'est que l'outil choisi par les communes du district pour cette mise en œuvre<sup>2</sup>**

### **Rappel des missions premières de la défense incendie**

Il y a lieu de rappeler quelles sont les missions premières de la défense incendie :

- Porter secours aux personnes et aux animaux
- Limiter les dégâts matériels et les dommages causés à l'environnement
- Ecarter les dangers imminents par des mesures appropriées

<sup>1</sup> Selon décision du Conseil d'Etat en séance du 4 juillet 2022.

<sup>2</sup> CRID du 4 février 2021





A ce titre, il convient d'attirer l'attention des législatifs du district que les corps actuels, leurs commandements, les hommes et femmes sapeurs-pompiers sur le terrain ont été fortement impliqués dans l'organisation de la réforme et que la plupart accueillent favorablement ce changement prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Un questionnaire comprenant plusieurs volets a été adressé aux 806 pompiers en exercice. Celui-ci a permis la récolte de 651 réponses. (i.e. un taux de près de 81%).

Ainsi, nous savons que la nouvelle organisation est vue favorablement par 67 % des personnes ayant répondu, par 26 % de façon neutre et seulement 7% de façon négative.

Notons que pour bon nombre de ces personnes, dont l'unique but est de se mettre au service de la population et de garantir sa sécurité, un report de la mise en œuvre de cette nouvelle organisation serait malvenu tant le côté pratique et opérationnel de la réforme est déjà avancé et presque prêt à fonctionner.

## Les buts de la réforme

- Cette réforme est la mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale LDIS.
- Le changement de paradigme est profond, puisqu'il est question de gérer la défense incendie en fonction du risque (et garantir l'aide adéquate la plus rapide), et non plus en fonction des frontières politiques, à savoir les communes.
- La défense incendie est confiée par la LDIS à des associations de communes. En Sarine, la CRID a décidé de confier cette (nouvelle) tâche au RSS : une phase institutionnelle qui durera jusqu'au 31.12.2022. Elle sera suivie d'une phase opérationnelle de mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Cette réforme, sollicitée notamment par l'association des communes fribourgeoises, ne tend pas à démontrer que la défense incendie telle qu'elle est organisée actuellement ne fonctionne pas. Au contraire, elle offre toutes les garanties nécessaires, principalement grâce à l'engagement de nombreuses miliciens et nombreux miliciens. La réforme vise plutôt à moderniser et harmoniser la défense incendie, à permettre une perméabilité entre les compagnies, ainsi qu'à atteindre une égalité entre les communes.
- La reprise des pompiers par le RSS nécessitait une modification des statuts, validée en Assemblée des délégué-e-s le 1<sup>er</sup> juin 2022. (ci-après AD du 1.6.22). Les modifications de statuts doivent être validées par les législatifs des communes. S'agissant d'une nouvelle tâche, cette validation nécessite l'unanimité de celles-ci.

## L'organisation prévue

- Selon l'article 24 al. 1 LDIS, le territoire cantonal est réparti en bases de départ dont le périmètre d'intervention est délimité en fonction des risques, des missions attribuées et des objectifs de performance. Ces bases de départ sont contenues dans la carte opérationnelle. Cette dernière étant arrêtée par la Commission cantonale de défense incendie et secours (CDIS), le territoire cantonal a ainsi été découpé en cinq bataillons correspondant aux associations de communes LDIS, comprenant 38 bases de départ, dont huit sont situées en Sarine.

Par conséquent, le choix des bases de départ ne dépend pas des associations de communes, il convient d'en prendre acte.

- Les missions particulières (chimie, désincarcération, pollution environnementale) seront attribuées à certaines bases, au sein des trois zones de secours. Pour le district de la Sarine, ces missions sont pour l'instant attribuées à la caserne de Fribourg.
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Bataillon Sarine sera composé de huit compagnies correspondant aux huit bases de départ du district de la Sarine. Ceci implique certains regroupements de corps actuels. Le nom des huit compagnies sera choisi par les personnes qui les composent.
- Dans cette « nouvelle appréhension cantonale » de la défense incendie, l'ECAB va fournir la même dotation de véhicules à toutes les compagnies, composée de quatre véhicules standards (excepté pour celles ayant des missions particulières). Toutefois, peu de casernes peuvent actuellement accueillir ces quatre véhicules. C'est pourquoi, durant une phase transitoire, le RSS louera aux communes les casernes supplémentaires nécessaires. Certaines des huit bases de départ susmentionnées étant ainsi composées de plusieurs casernes.
- A terme, cinq nouvelles casernes devront être construites. La piste de la construction d'une 6<sup>ème</sup> grande caserne pour le grand Fribourg est également explorée. Celle-ci servira au départ des pompiers avec missions spéciales, ainsi que des ambulances.

En terme de calendrier, si le RSS dépose ses projets de construction avant fin 2026, il sera possible de bénéficier des subventions de l'ECAB pour la réalisation de ces casernes (décomptes finaux fin 2029).



- Il est important que cette nouvelle tâche (la défense incendie) n'entrave pas le bon fonctionnement du RSS. Afin de permettre une intégration harmonieuse, une réorganisation est prévue avec la mise sur pied d'une nouvelle direction, « La Direction Secours », qui regroupera le service des ambulances (SAS) et les pompiers.

## Les principaux changements apportés aux Statuts du RSS

### **Art. 3 Buts**

**Lettre e) (nouvelle)** : introduction d'un nouveau but, inhérent à l'intégration des pompiers, à savoir celui de mettre en œuvre l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours dans le district de la Sarine (cf. art. 111 al. 1 let. b LCO).

### **Art. 10 Attributions de l'assemblée des délégués**

**Lettre q) (nouvelle)** : introduction de la compétence de fixer le montant de la taxe d'exemption ainsi que ses modalités de perception. Les statuts prévoient que la compétence primaire pour procéder à cette fixation, dans les limites prévues par les statuts à l'article 25ter al. 3, revienne à l'Assemblée des délégué-e-s. Ceci n'empêche pas l'Assemblée des délégués de procéder à une délégation de cette compétence au Comité de direction du RSS (CODIR). Une telle délégation de compétence au CODIR est prévue dans le règlement sur la taxe d'exemption (RTaxe), adopté lui aussi en AD du 1<sup>er</sup> juin 2022.

### **Art. 25 à 25ter Taxe d'exemption à l'obligation de servir**

L'Assemblée des délégué-e-s a décidé le principe de l'obligation de servir pour les hommes et les femmes domiciliés sur le territoire des communes-membres quelle que soit leur nationalité. Ceci à partir du 1<sup>er</sup> janvier de leurs 18 ans, jusqu'au 31 décembre de leurs 40 ans.

Les personnes astreintes qui ne sont pas incorporées dans le bataillon sont soumises à une taxe d'exemption annuelle, laquelle est prélevée par les communes membres au profit du RSS.

L'article 25ter prévoit une liste de personnes exemptées de l'obligation de servir et du paiement de la taxe d'exemption (les éléments en italique résultent d'amendements de la proposition initiale adoptés en séance de l'AD du 1<sup>er</sup> juin 2022) :

- a) Les personnes au bénéfice d'une rente *AI ou au bénéfice de l'aide sociale*
- b) Les personnes s'occupant, dans leur propre ménage, d'une personne invalide ou impotente (une seule personne dispensée par ménage)
- c) Les membres d'un autre bataillon de sapeurs -pompiers
- d) Les membres des services d'ambulances, les membres des corps de police cantonale astreints au service d'urgence, ainsi que les membres des centrales d'alarme

**Les conseillers communaux** (refusé par l'AD du 1<sup>er</sup> juin 2022))

- e) Le préfet ou la préfète ainsi que les lieutenants de préfet
- f) Les membres permanents de l'organe cantonal de conduite en cas de catastrophe, au sens de la législation sur la protection de la population
- g) Les personnes requérantes d'asile, admises provisoires et réfugiées, au sens de la loi fédérale sur l'asile
- h) Les personnes en formation venant de l'étranger en programme d'échange de maximum une année, sur la base d'une attestation de l'établissement de formation
- i) *Les personnes en formation jusqu'à 25 ans révolus sur la base d'une attestation de l'établissement de formation*
- j) *Les personnes qui ont servi 15 ans dans une compagnie de sapeurs-pompiers*

Les statuts définissent le montant annuel maximum de la taxe d'exemption à CHF 160.00 par personne. Il est important de relever que le montant de la taxe effectivement facturé à ce jour dans les différentes communes du district est très disparate<sup>3</sup> et varie entre CHF 0.00 et CHF 160.00. Par ailleurs, outre les communes qui prévoient une taxe mais ne la prélèvent pas, certaines communes ont décidé de n'imposer aucune taxe d'exemption.

<sup>3</sup> Taxes des différentes communes du district de la Sarine :

Les communes de Corminboeuf, Granges-Paccot, Givisiez, Pierrafortscha et Villars-sur-Glâne ne prélèvent aucune taxe d'exemption.

Les montants de la taxe des autres communes sont les suivants :

Autigny CHF 80.00, Avry CHF 80.00, Belfaux CHF 100.00, Bois d'Amont CHF 100.00, Chénens CHF 80.00, Cottens CHF. 80.00, Ferpicloz CHF 100.00, Fribourg CHF 160.00, Gibloux CHF 50.00, Grolley CHF. 50.00, Hauterive CHF 70.00, La Brillaz CHF. 80.00, La Sonnaz CHF 40.00, Le Mouret CHF 100.00, Marly CHF 150.00, Matran CHF 50.00, Neyruz CHF 55.00, Ponthaux CHF 60.00, Prez CHF 50.00, Treyvaux CHF. 100.00-, Villarsel-sur-Marly CHF 150.00.



Puisque la régionalisation de la défense incendie, via le RSS, implique une égalité de traitement à l'échelle de la région, le montant de la taxe d'exemption doit être le même sur tout le territoire des communes-membres du RSS. De la même manière, l'AD ayant décidé d'astreindre la population du district à la défense incendie et prévoir une taxe d'exemption, celle-ci doit être prélevée dans toutes les communes-membres.

Cela représente l'un des enjeux délicats de la réforme LDIS pour le district de la Sarine. Comme toutes les communes ne connaissent pas ce principe actuellement, et que les montants prélevés sont très différents chez celles qui le prévoient. Aussi, pour mettre en œuvre cette réforme selon les décisions de l'AD du 1<sup>er</sup> juin 2022, il est indispensable de fixer une taxe dont le montant permettra :

- Un caractère incitatif suffisant à accomplir le service de sapeur-pompier, afin de disposer d'assez d'hommes et de femmes incorporés.
- Un impact mesuré sur le cercle des contributrices et contributeurs, de même que sur les finances communales.
- Un équilibre entre les communes, tenant compte des écarts très importants existants à ce jour en matière d'obligation de servir et de taxe d'exemption.
- Cette recherche d'équilibre entre toutes les parties, et les contraintes des uns et des autres, a cristallisé l'attention lors des débats. Une solution entièrement satisfaisante pour l'intégralité des communes apparaît illusoire, compte tenu des contraintes légales et organisationnelles. Il est dès lors indispensable que toutes les parties s'engagent en faveur d'un compromis. Dans cet état d'esprit, le CODIR a poursuivi les réflexions suite à l'AD du 1<sup>er</sup> juin 2022 et, après plusieurs séances, a arrêté ce montant pour 2023 à CHF 100.00.
- Par rapport à la situation disparate entre les différentes communes, il faut rappeler que la taxe uniforme proposée présente les avantages suivants :
- Les personnes astreintes ne la paieront que durant 22 ans (de 18 à 40 ans), alors qu'aujourd'hui la période s'étale sur 30 ans (de 20 à 50 ans) dans presque toutes les communes qui la perçoivent.
- Avec le montant annuel de CHF 100.00 et compte tenu de l'adaptation de la tranche d'âge de l'astreinte.
- 47 % des astreints verront leur taxe diminuer de l'ordre de CHF 50.00 à CHF 60.00 par an.
- 6 % des astreints auront une taxe identique.
- 4 % des astreints verront leur taxe annuelle augmenter de CHF 20.00 par année, toutefois sur 8 ans de moins.
- 23 % des astreints verront leur taxe annuelle augmenter entre CHF 25.00 et CHF 54.00 par an, toutefois sur 8 ans de moins.
- 20 % des astreints devront payer une taxe annuelle de CHF 100.00, alors qu'ils n'en payaient pas jusqu'à présent.
- Les exemptions prévues dans les statuts sont souvent beaucoup plus larges que celles actuellement en vigueur dans la plupart des communes du district.

### **Incidences financières**

Le budget prévisionnel pour la première année de fonctionnement a été établi. Ce budget contient des données fiables à 95%. Il gagnera en précision dès la 2<sup>ème</sup> année de fonctionnement.

Les données sur lesquelles ce budget a été établi sont les suivantes :

- Nombre d'habitants en Sarine extrapolé pour 2023 : 108'200 (augmentation moyenne de 400 habitants/an)
- Nombre de sapeurs : 700
- 8 bases de départ, y.c. Fribourg, base avec missions spéciales
- Maintien de 17 casernes en 2023 pour permettre d'accueillir les dotations en véhicules mises à disposition par l'ECAB
- Nombre moyen d'interventions annuelles : 730
- Nombre moyen d'heures d'interventions annuelles : 11'100



Lors de l'AD du 1<sup>er</sup> juin 2022, une information a été donnée concernant une subvention supplémentaire octroyée par l'ECAB d'un montant de CHF 24'000 sur 3 ans pour la formation et le soutien à la mise en œuvre du projet dans les associations de communes (soit CHF 1.50/habitant). Ces montants ont également été ajoutés au budget.

Aussi, le **montant total des charges** à financer, selon le budget prévisionnel, se monte à ce jour à **CHF 5'146'000.00** pour 2023. Ce montant représente un **coût global par habitant de CHF 47.56**. Pour rappel, la projection financière faite par l'ECAB dans le cadre du message LDIS au Grand Conseil était de CHF 48.44 par habitant.

Ce montant sera financé en partie par les recettes provenant de la taxe d'exemption et, pour le solde, par un financement direct des communes selon une clé de répartition spéciale LDIS. A savoir, à 50 % en fonction de la population et 50 % en fonction de la valeur ECAB des bâtiments assurés.

Avec une taxe d'exemption fixée à CHF 100.00, le solde à financer par les communes se monte ainsi à CHF 2'446'000.00. En annexe se trouve un tableau indiquant le montant par commune, en fonction de la clé de répartition.

Il est à noter que l'organisation de la défense incendie telle que prévue par le RSS occasionnera aussi des rentrées financières pour la plupart des communes, ceci au travers des locations de casernes tout d'abord ou des indemnités prévues pour la mise à disposition de personnel communal pour les interventions (forfait de CHF 1'500.00 par employé/e par an).

### **Organisation opérationnelle**

En parallèle à la modification des statuts, le RSS, accompagné par son CODIR et l'organisation de projet mise en place pour cette réforme, a élaboré l'organisation du futur Bataillon Sarine.

Aussi, les règlements suivants ont été établis (en plus du règlement sur la taxe d'exemption adopté en AD du 1<sup>er</sup> juin 2022) :

- Le règlement de défense incendie et de secours du Bataillon Sarine (RDISBat), qui a pour but essentiel de régler les aspects organisationnels du futur bataillon Sarine, comme les compétences décisionnelles, le tarif des soldes et des piquets ou l'organisation des structures du bataillon.
- Le règlement des tarifs du Bataillon Sarine (RTaBS) qui régit les frais d'intervention lors des missions volontaires, ainsi que pour la mise à disposition de véhicules, engins et matériel auprès de partenaires.

Ces deux règlements seront présentés à l'AD en fin 2022 pour adoption. Ces règlements étaient déjà annexés aux documents présentés en AD du 1<sup>er</sup> juin 2022 afin de permettre à l'assemblée de prendre connaissance de leur contenu lors du vote de principe sur la modification des statuts.

Un organigramme adapté du RSS a été établi comprenant la nouvelle Direction Secours, ainsi qu'un organigramme du futur Bataillon et des huit compagnies qui le composent.

La Direction du RSS finalise les travaux d'engagement du personnel (en plus des EPT professionnels repris) et règle les locations des casernes (établissement de contrats et négociation des tarifs).

### **Conclusion**

Nous invitons les organes législatifs des communes à accepter la modification proposée des statuts du RSS telle qu'adoptée en AD du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Ces modifications permettent la mise en œuvre de la loi cantonale sur la défense incendie et les secours. L'organisation mise en place garantira dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 son bon fonctionnement sur le terrain.



## Les principaux travaux du Conseil communal

Depuis la dernière édition, le Conseil communal

### a décidé

- ❖ d'engager Anne Fragnière en tant que collaboratrice administrative à 30%. Elle a débuté son activité le 3 octobre 2022 ;
- ❖ d'engager Nicole Tortorella, comme surveillante des devoirs à Autigny et à l'accueil extrascolaire ;

### a approuvé

- ❖ l'installation des structures en bois mort sur les rives de la Glâne afin que le Service de l'environnement puisse étudier et analyser les populations piscicoles dans la Glâne ;

### a pris acte

- ❖ de la nomination au Conseil des parents, de Véronique Savary, qui remplace M. Didier Chenux ;
- ❖ que la jeunesse d'Autigny organisera les girons de jeunesse en 2025. Il en profite pour les féliciter de leur bon classement lors des girons de jeunesse de Rossens en 2022 et pour avoir obtenu le premier prix de la Fédération des jeunesses ;

### a délivré entre le 1<sup>er</sup> décembre 2021 et le 30 octobre 2022

- ❖ 8 autorisations pour l'installation de panneaux solaires ;
- ❖ 15 permis, en procédure simplifiée ;
- ❖ 13 préavis communaux (dont 10 en procédure ordinaire et 3 en enquête préalable).



## **Les projets terminés et en cours**

### **Réfection du bâtiment scolaire**

Les travaux de réfection du bâtiment scolaire sont en cours. Ils devraient totalement être finis au printemps 2023.

### **Réalisation du concept de circulation**

L'enquête préalable a été transmise au Service des ponts et chaussée le 7 septembre. Nous sommes à ce jour en attente de leur préavis.

### **Déplacement de conduite- article 27 RF**

L'investissement voté le 10 décembre 2019 par l'assemblée communale, relatif au déplacement de conduite sur l'article 27 RF est terminé.

### **Mise en séparatif – Ch. des Vergers – Ruelle du Château – Etape 1**

Par décision du 14 octobre 2022, la Préfecture nous a transmis le permis de construire relatif à l'assainissement Chemin des Vergers / Ruelle du Château, pour la mise en place de collecteurs EC et EU et construction d'un bassin de rétention. Les discussions et les travaux pourront débuter en 2023.

### **Terrain des Glières**

Le 4 octobre 2022, l'assemblée communale a approuvé le projet n° 2 proposé par l'entreprise Gachoud. Les travaux sont planifiés pour 2023.





## Informations générales

### Récolte des objets encombrants et de la ferraille

Les prochaines dates de récolte des objets encombrants et de la ferraille sont fixées les

- ✓ vendredi 17 mars 2023, de 17h00 à 18h30
- ✓ samedi 18 mars 2023, de 09h30 à 11h30
- ✓ vendredi 9 juin 2023, de 17h00 à 18h30
- ✓ samedi 10 juin 2023, de 09h30 à 11h30
- ✓ vendredi 20 octobre 2023, de 17h00 à 18h30
- ✓ samedi 21 octobre 2023, de 09h30 à 11h30

Le MEMODéchets contient toutes les informations nécessaires pour l'évacuation des déchets, aux différents points de récupération, en passant par les horaires d'ouvertures de la déchèterie. La version papier vous sera transmise par courrier postal, en même temps que la facturation relative aux déchets.

Les informations peuvent toutefois déjà être consultées dès décembre, soit sur l'application pour Smartphone ou sur le site internet [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch)





## La vie de la commune

### Fermeture et vacances de l'administration communale

Nous vous remercions de prendre note que l'administration communale sera fermée durant la période des fêtes de fin d'année, soit du :

**Vendredi 23 décembre 2022 à 11 heures  
au 9 janvier 2023 inclus**

En cas d'urgence ou afin de consulter les dossiers de permis de construire à l'enquête, vous avez la possibilité de laisser un message sur le répondeur au 026/477.16.25 ou de nous adresser un courriel à [commune@autigny.ch](mailto:commune@autigny.ch). Nous vous contacterons pour fixer un rendez-vous.



### Les nouveaux habitants

Nous publions ici, avec leur autorisation, les noms des nouveaux habitants :

- Mme Anne-Claude Müller Brochut
- Mme et M. Yvette et Claude Kolly
- Mme Zoé Mast
- Mme et M. Florijana Bytyqi et Bledar Bashota
- Mme Melissa Schöni et ses filles Tiziana et Talicia
- Mme Catherine Touaibi
- Mme et M. Karine et Gianfranco Quaranta et leur fils Maxim
- Mme Lucile Dessibourg
- Mme et M. Josiane et Benoît Favre
- Mme Sina Huwiler
- M. Jeremy Waeber
- M. Cyril Rossier
- Mme Céline Magnin et M. Cédric Dafflon et leurs enfants Benoît, Julie et Zoé
- Mme Caroline Schindelholz
- Mme Virginie Andrey et M. Quentin Delacombaz

Nous leur souhaitons la bienvenue à Autigny et nous réjouissons de faire plus ample connaissance.



## Bus de nuit – Ligne N12, Fribourg, Neyruz, Romont



Afin de faciliter le retour au village des jeunes ... et moins jeunes après leurs sorties de fin de semaine, une adaptation de la ligne N12 (Fribourg, Neyruz, Romont) sera effectuée dès le 11 décembre prochain 2022. L'arrêt « Autigny, église » sera prochainement signalé devant le parking de l'école.

Pour les horaires, veuillez vous référer au site :

<https://www.tpf.ch/fr/horaires-et-plans/horaire-par-reseaux/bus-de-nuit>

## Situation énergétique

Concernant la problématique de la situation énergétique actuelle, le Conseil communal a décidé de prendre les mesures suivantes :

- diminuer de 1 à 2 degrés la température des locaux administratifs et scolaires surtout pendant l'inoccupation de ceux-ci,
- d'éteindre le candélabre de la place de jeux,
- éteindre l'éclairage du quartier de **la Briqueterie, de la Crétausa et de la Route des Champs-Montants** entre 23h30 et 5 h30 du matin.  
Celle-ci est effective depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022.



## Les petites annonces

### Chœur d'Autigny-Chénens

## Chœur d'Autigny-Chénens



**Répertoire varié  
et accessible à tous**

**Toi qui chantes  
pour le plaisir,  
rejoins notre chœur  
un jeudi soir, à 20 h,  
à la halle d'Autigny !  
Tu y auras ta place 😊**

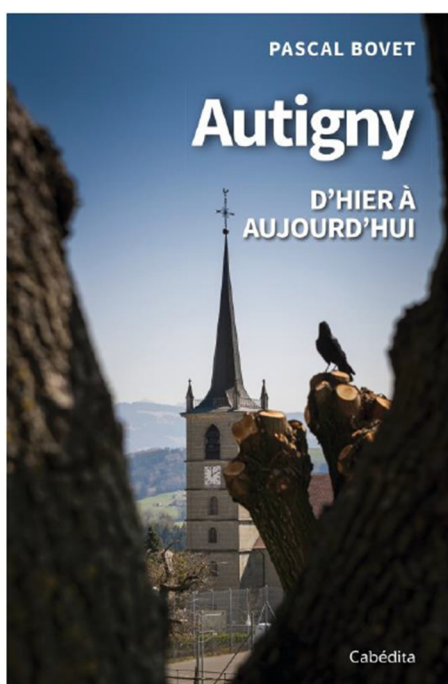
**Essai sans  
engagement**

**Accueil chaleureux**

Véronique Savary, Présidente, 079 304 04 87

Estelle Gaume Perret, Directrice, 079 891 31 45

### Ouvrage de Pascal Bovet – Autigny d'hier à aujourd'hui



**La mémoire est denrée précieuse qui se perd.  
Et le visage d'un village se modifie.**

Ce livre sur Autigny vous fera découvrir la vie du village au siècle dernier, et comment elle s'organisait, au travers de nombreuses anecdotes, parfois savoureuses, ainsi que des faits historiques et même romanesques, voire burlesques.

Retrouvez aussi les « personnages » du village de l'époque et découvrez, ou redécouvrez, les lieux-dits ainsi que l'origine de certains noms de bâtiments, leurs histoires, les sept croix et bien d'autres encore.

Cartes anciennes, collages de l'auteur et quelque soixante photos originales de Nicolas Schneider, malheureusement décédé en cours de projet, illustrent cet ouvrage encouragé par la Commune d'Autigny.

**Disponible au prix de CHF 25.- auprès de :**

Véronique Bovet  
Route des Champs Montants 1  
1742 Autigny

Pascal Bovet  
Chemin du Bois 16  
1020 Renens

☎ +41 79 276 54 70  
[veroniquebovet@hotmail.com](mailto:veroniquebovet@hotmail.com)

☎ +41 79 138 51 93  
[pascalmaurice@bluewin.ch](mailto:pascalmaurice@bluewin.ch)



## Cercle scolaire Autigny-Chénens – Recherche personne pour l'aide aux devoirs



Pour accompagner les enfants ayant besoin d'une aide aux devoirs, nous cherchons **pour le 9 janvier 2023**, une personne de confiance pour le Cercle scolaire d'Autigny-Chénens.

Ce poste requiert des personnes (âge minimum 18 ans) à l'aise avec les matières enseignées et aimant le contact avec les enfants.

Jours de la semaine	Enfants de 3H à 8H
⇒ <b>lundi</b>	<b>15h15 – 16h45</b>
⇒ <b>mardi</b>	<b>15h15 – 16h45</b>
⇒ <b>jeudi</b>	<b>15h15 – 16h45</b>

Pour dispenser cette aide, une salle est réservée dans chaque bâtiment scolaire. Une rémunération à l'heure est prévue.

**Votre candidature est à envoyer jusqu'au 15 décembre 2022, par courriel à [commune@autigny.ch](mailto:commune@autigny.ch)**

**Date d'entrée en fonction : janvier 2023**

Pour de plus amples renseignements, merci de contacter :

Mme Erika Chappuis, secrétaire communale/secrétaire des écoles, à [commune@autigny.ch](mailto:commune@autigny.ch) ou par téléphone au 026.477.16.25.

# COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



## Puériculture et consultations parents-enfants

La Croix-Rouge fribourgeoise consulte  
le **3<sup>ème</sup> mercredi du mois, l'après-midi, à Autigny,**  
à la petite salle annexe à la halle polyvalente.



**Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous au 026.347.38.83.**

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
<b>Autigny</b>	Halle polyvalente Rte de Chénens 12 salle annexe	<b>Le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois, l'après-midi</b>		
		18 janvier	15 février	15 mars
		19 avril	17 mai	21 juin
		19 juillet	16 août	20 septembre
		18 octobre	15 novembre	20 décembre

Le calendrier des consultations 2023, pour Sarine-Campagne peut être téléchargé sur le site :

<https://autigny.ch/content/social>

## Croix-Rouge fribourgeoise – Ateliers-échanges petite enfance 2023

Vous trouverez les dates des différents ateliers sur le site :

<https://croix-rouge-fr.ch/fr/prestations/services-aux-familles/puericulture-conseils-aux-parents/>





## La Bibliothèque régionale d'Avry

### Horaires :

Mardi, jeudi, vendredi : 15h00 - 18h00  
Mercredi : 15h00 - 19h30  
Samedi : 09h00 - 12h00

### Tarifs :

Enfant jusqu'à 16 ans : gratuit  
Apprenti - étudiant : 15.-/année  
Adulte : 30.-/année

### Animations gratuites

Né pour lire  
Heures du conte  
Ateliers philo  
ExplorActifs

...

### Informations

- Plus de 23'000 documents  
- 8 documents pour un prêt d'un mois  
- Romans Large vision

### Contact

Bibliothèque régionale d'Avry  
CO Sarine-Ouest  
Rte de Matran 24  
1754 Avry-sur-Matran  
biblioavry@bluewin.ch  
bra.avry.ch

### Les ExplorActifs

Des ateliers créatifs qui permettent de voyager à travers différentes cultures !

#### Mercredi 30 novembre 2022

Rencontre africaine avec  
" UBUNTU "

de 15h à 17h

animée par Sarah Genoud



### Exposition

24 octobre 2022 - 17 février 2023

des originaux du livre  
"Le gâteau de l'amitié"

par  
Ketsia Hasler et Déborah Maradan

aux éditions Entreligne

### Noël et Nouvel an

#### Fermeture

du 24 décembre 2022  
au 9 janvier 2023

dès le 10 janvier 2023  
reprise de l'horaire habituel

### Suivez-nous

sur





## Bon à savoir

Certaines informations présentées ci-dessous sont également disponibles sous forme de dépliants au Bureau communal

### Programme bâtiments Fribourg



#### Le Programme Bâtiments Fribourg

Assainir, ça paye.

Le « Programme Bâtiments Fribourg » permet aux propriétaires fribourgeois de réaliser de substantielles économies pouvant s'élever jusqu'à 40% de l'investissement.

### L'Association des maîtres ramoneurs du Canton de Fribourg (AMRF)



[www.ramoneurs-fr.ch](http://www.ramoneurs-fr.ch)



## Une cheminée contrôlée fonctionne en toute sécurité

Avant la remise en service d'une installation inutilisée, veuillez prendre contact avec votre ramoneur.

Rendez-vous sur le site Internet: [ramoneurs-fr.ch](http://ramoneurs-fr.ch)

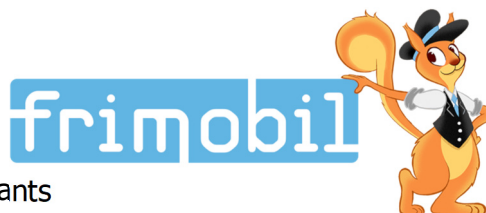
### Frimobil

Une offre adaptée à chaque voyageur.

Des abonnements, des billets de zones ou encore des cartes journalières permettront à tous de trouver ce qui leur correspond le mieux!

Frimobil propose également des tarifs spéciaux pour les enfants ou les groupes

Découvrez les différentes prestations proposées par Frimobil!



<https://frimobil.ch/produits-tarifs/autres-titres-de-transport>



## Carte-Culture

### Bénéficiez des réductions grâce à la CarteCulture !

Avec la CarteCulture les personnes à faibles revenus peuvent bénéficier de 30 à 70 % de réduction sur les offres culturelles, sportives et éducatives (cinémas, piscines, théâtres, concerts, manifestations sportives, etc.).



La CarteCulture est proposée par Caritas Fribourg. Elle est accessible à toutes les personnes à faible revenu vivant dans les communes partenaires. Autigny en fait désormais partie ! Les bénéficiaires de la CarteCulture peuvent profiter d'une large gamme d'offres réparties dans toute la Suisse. À Fribourg, par exemple, vous payez CHF 10.00 au lieu de CHF 17.00 pour le festival international du film, l'entrée au Musée d'Histoire naturelle est gratuite, vous avez 30 % de réduction sur l'abonnement annuel au journal La Gruyère, 40 % de réduction au Papiliorama, 40 % dans l'Alpamare Pfäffikon, 30 % dans la patinoire Saint-Léonard, des entrées gratuites au musée de la Gruyère... et beaucoup d'autres avantages !

La CarteCulture est gratuite. Plus d'informations sur : [www.carteculture.ch/fribourg](http://www.carteculture.ch/fribourg).

Des bulletins sont à disposition au bureau communal.

## Forêts-Sarine – Les livraisons de BOIS DE FEU battent leur plein

En raison d'une très forte demande, le stock de bois de feu en bûche, est régulièrement mis à jour  
Vous pouvez consulter le lien ci-dessous pour vérifier les disponibilités :



## Forêts-Sarine

<https://forets-sarine.ch/formulaire-de-commande-de-bois-de-feu/>



## Résidence Saint-Martin - Aquagym Senior

**PRO  
SENECTUTE**  
PLUS FORTS ENSEMBLE

### Aquagym senior à la Résidence Saint-Martin



Venez profiter d'un cours d'aquagym sans inscription

Tous les vendredis de 11:30 à 12:15; sauf vacances scolaires

Prix par cours: CHF 20.- à payer sur place

Repas possible après le cours, sur réservation (jusqu'à 10h le jour même)  
directement auprès de la cafétéria, au 026.477.61.31.

⊕ L'Office fédéral des assurances sociales subventionne ce cours parce  
qu'il aide particulièrement à lutter contre les atteintes liées à l'âge.





## Forêts Sarine - Prestations



### Forêts-Sarine

Corporation forestière Forêts-Sarine  
Route de Grangeneuve 19, 1725 Posieux  
026 305 54 56 - [www.forêts-sarine.ch](http://www.forêts-sarine.ch)

Forêts-Sarine, par mandat de votre commune, assure la gestion des forêts dont votre entité est propriétaire.

Sa mission est de :

- exploiter et mettre en valeur les produits de la forêt, notamment pour la production d'énergie
- protéger les régions à risque contre les dangers naturels (processus torrentiels et glissements de terrain)
- sécuriser les sentiers et les structures d'accueil du public en forêt
- favoriser la biodiversité en forêt, notamment par la revitalisation de biotopes
- conseiller et collaborer avec les propriétaires forestiers privés
- répondre aux demandes des citoyens concernant la forêt

Les équipes forestières de FORÊTS-SARINE mettent également leurs compétences à disposition des communes et des particuliers pour réaliser des travaux à valeur commerciale.

#### DANS LES FORÊTS PRIVÉES :

- Coupe de bois
- Débardage de bois
- Plantations
- Soins aux jeunes peuplements

#### POUR LES ENTITÉS PUBLIQUES :

- Aménagement et entretien de sentiers et parcours à thème
- Construction et pose d'escaliers et barrières
- Réalisation de place de pique-nique
- Entretien de haies vives
- Abattages spéciaux en milieu urbanisé
- Stabilisation de terrain (caissons en bois, stabilisation biologique)

#### POUR LES PARTICULIERS :

- Elagage, entretien de haie
- Abattage et taille de sécurité de grands arbres
- Construction et livraison de tables et bancs en chêne massif
- Fourniture de traverses et carrelots en chêne massif
- Valorisation de bois précieux (vente aux enchères lors de mises)
- Location d'une fendeuse à bois verticale 20 t.

**Contactez-nous pour une demande de devis ou pour tout renseignement !**

Contact par commune sur [www.forêts-sarine.ch](http://www.forêts-sarine.ch)



(toutes les prestations listées ci-haut sont bien entendu accessibles à toutes les catégories de mandant)



## Manifestations

Veillez consulter le site internet pour les éventuelles mises à jour de dates.

<https://www.autigny.ch/content/calendrier-des-manifestations>

## Dates des manifestations

Date	Manifestation	Société organisatrice
27.11.2022	Loto	Jeunesse d'Autigny
04.12.2022	Loto	Fanfare "La Mauritia"
22.01.2023	Loto	Fromagerie du Tchad
05.02.2023	Loto	Fanfare "La Mauritia"
19.02.2023	Loto	Jeunesse Autigny
05.03.2023	Loto	FC Chénens-Autigny
19.03.2023	Loto	Amicale pompiers Sarine-Ouest
02.04.2023	Loto	Amicale pompiers Autigny
15.04.2023	Concert	Fanfare "La Mauritia"
23.04.2023	Loto	Choeur-mixte Autigny-Chénens
07.05.2023	Loto	Fanfare "La Mauritia"
04.06.2023	Loto	Association chevaline de la Sarine
18.06.2023	Loto	Cercle scolaire Autigny-Chénens





## Fenêtres de l'Avent 2022 à Autigny

Date	Famille d'accueil	Adresse	Accueil
JEUDI	1 <sup>er</sup>	Marc Sugnaux et Claudine Spicher	Ch. des Vergers 1 OUI
VENDREDI	2	Anita Raboud, Sébastien Macheret et Cindy Chammartin	Rte de la Crétausa 11 OUI
SAMEDI	3	Concert à l'église (20 heures) Fanfare et Chœur mixte	<i>A la halle après le concert accueil</i> OUI ←
DIMANCHE	4	Sylvie et Thomas Ulrich, Monia Roux et Laurence Charrier	Rte de la Crétausa 20-22-24 OUI
LUNDI	5		
MARDI	6	Paroisse Autigny-Chénens	Sous le porche de l'église Accueil <i>18h30 à 20h</i> OUI ←
MERCREDI	7	Geneviève et Serge Kaninda	Rte de Chénens 4 OUI
JEUDI	8	Laurie et Tristan Werner	Rte de Saint-Garin 12 OUI
VENDREDI	9	Véronique Savary et Daniel Bovet	Ch. du Cossey 6 OUI
SAMEDI	10	Serge Berset	Rte de Cottens 2 OUI
DIMANCHE	11		OUI
LUNDI	12	Dominique et Lucien Haller Sobritz Patricia et Joseph Mauroux	Rte de Saint-Garin 4 Parking derrière la maison OUI
MARDI	13	Nein Béatrice	Déchetterie communale Accueil <i>17h à 19h</i> OUI ←
MERCREDI	14	Pierre et Tania, Noël et Jacqueline Boschung	Ch. des Vergers 4 et 6 OUI
JEUDI	15	Mauroux et les voisins	Quartier des Esserts 9 OUI
VENDREDI	16	Jeunesse d'Autigny	Cour d'école OUI
SAMEDI	17	Marie-Francine et Mathias Mauroux	Rte de la Crétausa 46a OUI
DIMANCHE	18		OUI
LUNDI	19	AES Fourmiz Accueil extrascolaire	Devant la halle de gym Accueil <i>17h30 A 18h30</i> OUI ←
MARDI	20	Antoine Magnin et Laetitia Perler	Rte des Champs Montants 20 OUI
MERCREDI	21		
JEUDI	22		
VENDREDI	23		
SAMEDI	24	Messe de minuit	

La route de Noël commence le 1<sup>er</sup> décembre, de 19h30 à 21h. Une fenêtre s'allume et la famille accueille toutes les personnes désirant passer dire un petit bonjour. La visite se passe toujours dehors. Il vous sera offert un vin chaud, un thé des biscuits, ou ce que vous désirez, mais simplement.

Chaque soir, d'autres fenêtres s'allument et ce jusqu'au 23 décembre.

← **Attention, l'heure de l'accueil peut changer**

Le Conseil communal remercie sincèrement les organisateurs pour le maintien de cette jolie tradition. Restons tout de même dans un esprit simple et convivial, tout en restant attentionné quant à l'énergie utilisée.

# COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



Le bulletin communal est accessible sur notre site internet grâce au QR-Code ci-dessous

